



03 85 58 47 18

warmup71@orange.fr

www.auto-ecole-montceau-71.com

8 avenue Jean Laville - 71300 MONTCEAU LES MINES

Catégorie AM option cyclomoteur du permis de conduire

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage d'un cyclomoteur, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail ...

Les conducteurs de cyclomoteurs sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

Pourquoi le permis AM ?

La catégorie AM remplace le BSR depuis janvier 2013 mais ce dernier reste valide. Elle n'entre pas dans le régime du permis à points.

Ce permis peut être délivré à partir de 14ans à l'issue d'une formation spécifique de 8 heures, délivrée par les écoles d'enseignement de la conduite automobile. Tout permis de conduire autorise la conduite des véhicules relevant de la catégorie AM.

Le permis AM option cyclomoteur permet de conduire des cyclomoteurs de cylindrée inférieure ou égale à 50cm³ et dont la vitesse est limitée par construction à 45km/h.

La formation

La conduite d'un cyclomoteur présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernant plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette) allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs. Votre formateur est à vos côtés pour guider et vous conseiller.

La formation théorique

Le permis AM est seulement une formation de 8h qui se découpe de cette manière :

- 1h de théorie
- - 3h de conduite hors circulation
- - 3h de conduite en circulation
- - 1h de sensibilisation aux risques routiers

L'heure de théorie et l'heure de sensibilisation se font en salle avec le moniteur 2 roues.

La formation pratique

La première : hors circulation

Elle dure 3h sur la piste privée de l'auto-école, afin de maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et plus élevée

La seconde : en circulation

Elle dure 3h en circulation afin de conduire en conditions réelles (trafic, météo ...) L'apprentissage portera sur le partage de la chaussée avec les autres usagers, prise d'information ; etc

Le déroulement de l'examen pratique

Pour la catégorie AM, il n'y a pas de passage d'examen devant un inspecteur. Seule une attestation de formation vous est délivrée au terme de 8h de formation sur l'avis du formateur sur l'avis du formateur.

La demande de titre du permis de conduire AM est faite par l'auto-école après lui avoir fourni tous les documents nécessaires demandés par l'administration.